



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 539 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE rien ne prouve que les OGM sont sécuritaires pour la santé et que les OGM sont des plantes pesticides ou des plantes tolérantes aux herbicides, que cela rend l'agriculture et l'alimentation encore plus dépendantes des produits toxiques;

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé que les cultures d'OGM peuvent contaminer d'autres cultures sans OGM et constituer une menace à la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les processus d'évaluation pour l'approbation des OGM par le gouvernement fédéral ne font pas l'objet d'une évaluation scientifique indépendante et rigoureuse;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens québécois ont un droit légitime à l'information complète sur leurs produits consommés et ce qu'ils offrent à leurs enfants afin de les nourrir;

CONSIDÉRANT QUE le Parti libéral a fait la promesse d'instaurer l'étiquetage obligatoire des OGM en 2003;

CONSIDÉRANT QUE quarante pays ont adopté une loi sur l'étiquetage des OGM;

CONSIDÉRANT QU'une législation a été proposée dans les États du Vermont et de la Californie qui exige que les aliments qui contiennent des ingrédients génétiquement modifiés soient clairement étiquetés;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- D'appliquer les recommandations du rapport sur la sécurité alimentaire d'ici décembre 2012;
- De faire pression sur le gouvernement fédéral pour resserrer les mesures d'approbation et de contrôle des OGM;
- D'instaurer un régime de responsabilité financière des producteurs d'OGM et des fournisseurs des semences d'OGM en cas de contamination et pour l'étiquetage des OGM.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Denise Beaudoin, Mirabel

29 novembre 2012

Date de signature de l'extrait